



Conseil d'administration

344^e session, Genève, mars 2022

Section institutionnelle

INS

Date: 7 mars 2022

Original: anglais

Seizième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: composition du Comité de la liberté syndicale

1. Le Comité de la liberté syndicale a une composition fixe de six membres issus de chacun des trois groupes. Le Conseil d'administration en nomme les membres au début de son mandat, pour une durée de trois ans. La composition actuelle du Comité de la liberté syndicale a été arrêtée par le Conseil d'administration à sa 342^e session (juin 2021) ¹.
2. Dans une communication datée du 4 mars 2022, le secrétariat du groupe des travailleurs a fait savoir au Bureau que M^{me} Catelene Passchier (Pays-Bas), Vice-présidente travailleuse du Conseil d'administration, se retirait de son poste de membre du Comité de la liberté syndicale. Le groupe des travailleurs a proposé que M. Jeff Vogt (États-Unis d'Amérique), membre travailleur du Conseil d'administration, remplace M^{me} Passchier en tant que membre du Comité de la liberté syndicale pour la période restant à courir du mandat du Conseil d'administration (2021-2024).

► **Projet de décision**

3. **Le Conseil d'administration nomme M. Jeff Vogt (États-Unis d'Amérique), membre travailleur du Conseil d'administration, en tant que membre du Comité de la liberté syndicale en remplacement de M^{me} Catelene Passchier (Pays-Bas) pour la période restant à courir du mandat du Conseil d'administration (2021-2024).**

¹ GB.342/INS/3(Add.1)(Rev.1).